

Mémoire de la Belgique sur l'Union européenne des paiements (Bruxelles, 8 mars 1950)

Légende: Le 8 mars 1950, les autorités belges présentent à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) un mémoire sur les enjeux et sur les objectifs d'une future Union européenne des paiements (UEP).

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Organisation de coopération et de développement économiques, OECD. European Payments Union/European Monetary Agreement, EPU/EMA. EPU/EMA 8.

Copyright: (c) OCDE / Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_de_la_belgique_sur_l_union_europeenne_des_paiements_bruelles_8_mars_1950-fr-5a49bf96-d0a9-4d7a-ac8b-91a7ed320ee1.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

UNION EUROPEENNE DES PAIEMENTS.

(Memorandum soumis par la délégation belge).

A la lumière des échanges de vues qui ont eu lieu précédemment, des considérations exposées dans le document TFD/DL/1950/9/3^{ème} Rev. et de la décision prise par le Conseil en approuvant le chapitre 23 du Rapport Intérimaire il est possible de dégager les principes qui doivent être à la base de la future "Union Européenne des Paiements".

Avant d'entrer dans le détail des considérations techniques il importe de réaliser l'unanimité sur ces principes qui devraient figurer en tête de tout accord international ayant pour objet la création d'une telle Union.

C'est dans ce but que la Délégation belge soumet le présent memorandum et ses annexes afin qu'ils soient examinés et discutés par le Comité des Paiements.

Si l'unanimité peut être réalisée sur les conditions qui y sont mentionnées, le travail d'élaboration pourra être facilement poursuivi.

Au cas où des divergences de vues profondes apparaîtraient, il conviendrait sans doute de soumettre celles-ci au Conseil afin qu'il puisse décider en connaissance de cause, trancher les points de désaccord éventuels entre experts et décider, s'il convient ou non de poursuivre la réalisation d'une Union européenne de Paiements entre tous les membres de l'OECE.

Il est bon de souligner dès à présent qu'il s'agit là d'une entreprise extrêmement délicate qui ne peut être poursuivie qu'à condition de réunir toutes les chances de succès.

Il ne s'agit plus de conclure un accord de paiements valable pour quelques mois mais de mettre sur pied un organisme durable, ayant une tâche bien définie à remplir et auquel des ressources extrêmement importantes aussi bien en or et en dollars qu'en monnaies des pays membres seront confiées.

La rédaction des statuts d'un tel organisme ne peut souffrir de malentendus. Ils doivent être mis au point avec précision dans un esprit de réelle coopération qui ne peut être véritablement productive que si un accord complet est réalisé sur les objectifs aussi bien que sur les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Le travail à accomplir est avant tout constructif, ce ne serait pas être constructif que de dissimuler les difficultés ou d'essayer de les reculer chaque fois qu'elles touchent à des questions qui sont vitales pour l'avenir même de l'oeuvre entreprise.

x
x x

2.

OBJECTIFS.

Les quatre objectifs principaux sur lesquels il importe d'être d'accord sont les suivants :

- 1.- L'objectif fondamental immédiat doit être le rétablissement de l'équilibre financier interne et par conséquent externe de chacun des pays participant au système.

Reconnaître cet objectif c'est admettre que le système doit être conçu de telle manière qu'il agisse comme un fonds de stabilisation et contienne en lui-même les correctifs nécessaires permettant de lutter également contre l'inflation et contre la déflation.

- 2.- Le deuxième objectif doit être de créer en Europe un système de paiement tel que loin de s'organiser en zone fermée à l'intérieur de laquelle les pays participants se consentiraient des avantages préférentiels, ils fassent au contraire individuellement et collectivement de nouveaux pas dans la voie de la convertibilité et de la suppression des discriminations à l'égard du dollar.

Cet objectif peut être atteint par l'élargissement du marché intérieur, l'augmentation de la productivité, le maintien de la réalité des taux de change et le contrôle du pouvoir d'achat global à la capacité de production réelle.

La convertibilité sera atteinte progressivement par l'équilibre des finances internes qui commande l'équilibre de la balance des paiements.

- 3.- Le troisième objectif doit être de permettre dès que possible une libération complète des échanges et des autres transactions courantes.

Une telle libération est évidemment fonction de l'équilibre interne qui repose sur l'élimination du pouvoir d'achat excédentaire.

Il ne sera peut-être pas possible de résorber partout en même temps l'excédent de pouvoir d'achat disponible.

Le système ne doit naturellement pas être un instrument pour financer ces excédents, il manquerait son but, mais il est concevable qu'il puisse servir à résorber l'excédent de pouvoir d'achat, là où il peut être résorbé sur la base d'un plan d'assainissement interne bien conçu et effectivement mis en application.

3.

Le système doit aider ceux qui veulent s'aider eux-mêmes, il ne doit en aucun cas servir à financer des déficits lorsque rien n'est entrepris pour les enrayer.

- 4.- Le quatrième objectif doit être la reconstitution des réserves des banques centrales qui sont indispensables pour maintenir la souplesse de tout mécanisme de paiement.

De telles réserves doivent être défendues; aussi la création du nouvel organisme doit permettre non seulement de les reconstituer mais aussi de les défendre par les moyens monétaires classiques et non plus par la voie des contrôles physiques.

Le système en lui-même est une réserve centrale qui doit toujours être reconstituée, il ne peut être conçu comme un fonds destiné à s'épuiser.

x
x x

CONDITIONS A REMPLIR.

Pour atteindre ces objectifs un certain nombre de conditions doivent être remplies.

Ces conditions peuvent être classées en regard de chacun des objectifs qu'elles visent à atteindre.

Premier objectif : Stabilité financière interne.

Conditions :

- a) Le déficit structurel des pays membres doit être financé en dehors du système, soit par l'aide directe ou indirecte de l'ECA., soit par des transferts de capitaux en provenance de pays qui ont du capital exportable et utilisable.

La première règle doit donc être que les ressources du nouveau système ne peuvent normalement être utilisées pour le financement d'un déficit structurel et que dès lors les pays participants doivent s'engager, en agissant, s'il y a lieu, sur leur politique interne, à limiter leur déficit structurel aux ressources normales ou exceptionnelles dont ils peuvent disposer en dehors du système.

Ceci ne sera sans doute pas immédiatement possible dans tous les cas et par conséquent il est probable que certains pays devront avoir recours au système pour financer la partie résiduaire de leur déficit structurel.

L'organisme doit être armé pour effectuer ce financement mais à condition qu'il ait lieu sous forme de prêts de stabilisation consentis à des conditions bien déterminées pour des montants limités et en fonction d'un plan de redressement financier préalablement accepté et suivi d'exécution.

L'aide apportée par l'organisme des paiements doit être active et reposer sur des mesures concrètes dont il doit être à même de suivre l'exécution et les effets, elle ne peut être passive car elle se bornerait alors à un financement automatique des déficits et constituerait un encouragement à leur maintien.

Ceci exclut toute automaticité dans l'octroi des crédits à moyen ou à long terme.

- b) Pour rendre cette disposition effective et lutter ainsi contre l'inflation, sauf exception décidée à l'occasion de cas d'espèce, tout recours au crédit à moyen ou à long terme doit donner lieu à un versement en or dont la proportion doit aller en augmentant au fur et à mesure que les crédits sont utilisés.

De même et afin de constituer un contrepoids à une déflation éventuelle, les pays créditeurs ne pouvant être intégralement payés en or, seront appelés à fournir sous forme de crédits une proportion de leur excédent net.

- c) De manière à permettre dans toute la mesure du possible les politiques d'investissement là où elles s'avèrent nécessaires, le système doit faciliter les mouvements de capitaux soit directement d'un pays membre à un autre, soit indirectement par son canal.

Ceci suppose entre autres que les créances dont l'organisme disposera sur ses débiteurs soient mobilisables et qu'elles soient consenties à des taux d'intérêt tels qu'elles puissent être effectivement réescomptées ou placées sur les marchés étrangers.

Cette disposition est également essentielle pour s'assurer que les interventions de l'organisme se font bien aux conditions réelles des marchés sur lesquels des capitaux sont disponibles qu'il est indispensable de respecter si on veut revenir aux réalités.

x

x x

Deuxième objectif : Eviter l'autarchie - Progresser dans la voie de la convertibilité et de la suppression des restrictions à l'égard du dollar.

Conditions

La suppression des restrictions à l'égard du dollar

5.

va de pair avec le retour à la convertibilité car il ne peut y avoir de véritable convertibilité qu'accompagnée de la suppression de ces restrictions.

Ce but sera atteint lorsque chaque pays aura réalisé son équilibre interne qui commande également l'équilibre de sa balance des paiements.

Sans doute pourra-t-il encore y avoir des difficultés à équilibrer à un niveau satisfaisant les besoins européens globaux en dollars, si la valeur des marchandises et des services que l'Europe souhaite obtenir de l'hémisphère occidental dépasse la valeur des marchandises et des services susceptibles d'être reçus par l'hémisphère occidental; mais au moins le problème sera-t-il ramené à des proportions raisonnables et à ses axes véritables. Il est en effet impossible d'y chercher un remède approprié tant que le déficit global envers l'hémisphère occidental est artificiellement gonflé à raison des déficits structurels qui sont le signe d'un déséquilibre interne dans le chef des pays participants, déséquilibre qui se manifeste tout naturellement par une pénurie apparente des monnaies fortes et plus particulièrement du dollar.

Tout en reconnaissant le problème il convient donc de le circonscrire afin de pouvoir ultérieurement y apporter les remèdes qui conviennent (abaissement des entraves douanières aux Etats-Unis, transferts de capitaux en provenance des Etats-Unis, intervention des organismes internationaux tels le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement etc...).

L'Europe doit faire le premier effort et se mettre en mesure d'acheter moins aux Etats-Unis et d'y vendre plus et cela non en recourant aux contrôles physiques qui sont toujours inopérants et provoquent une série de réactions secondaires qui aboutissent à fausser tout le mécanisme normal des prix et des échanges mais en créant des conditions propres à réduire spontanément la demande de produits américains et à augmenter naturellement l'offre de produits européens sur le marché américain.

A cet effet, il faut commencer par rendre les productions européennes métropolitaines aussi bien qu'originaires des territoires d'outre-mer et des territoires associés plus facilement accessibles au marché européen.

Pour cela il faut élargir le marché en supprimant les obstacles artificiels et en permettant à la concurrence de jouer pleinement afin que les prix des produits européens supportent la concurrence des produits américains.

L'action sur les prix peut être obtenue non seulement par la suppression des entraves (contrôles quantitatifs et

tarifs douaniers) qui ont toujours pour effet de les hausser mais aussi par une augmentation de la productivité qui suppose une concurrence effective, l'abolition des mesures de protection et la suppression de toute inflation qui en créant du pouvoir d'achat supplémentaire mais fictif provoque une consommation supérieure à la capacité de production réelle et par conséquent un déséquilibre fondamental.

Il est possible et même probable qu'une telle action aura pour effet au début tout au moins, de réduire le volume des échanges européens, mais ce qu'ils perdront en volume ils le gagneront en qualité et en pouvoir de concurrence.

Le jour où le marché européen sera ainsi équilibré et aura amélioré sa productivité les exportations se dirigeront d'elles-mêmes vers les Etats-Unis pour s'y échanger contre les produits américains nécessaires à une augmentation de la production et de la consommation européenne.

Pour arriver à ces résultats il faut avant tout que le nouveau système des paiements européens :

- a) permette la libre circulation des marchandises, l'échange libre des services et la libre migration des populations.
- b) permette à chaque économie de se stabiliser au niveau de change qui est le sien, ce qui, dans certains cas, peut exiger une modification des parités de change actuellement en vigueur
- c) permette au pays qui cherche son niveau d'équilibre de l'atteindre progressivement dans un régime de liberté avec le minimum possible de heurts et d'inconvénients.

x

x x

Troisième objectif : Libération des échanges et des transactions courantes.

Conditions :

Cet objectif n'est qu'une phase transitoire dans la recherche de l'objectif précédent.

Elle offre un caractère plus immédiat et plus concret.

Pour l'atteindre il est essentiel du point de vue des paiements de remplir cinq conditions :

- a. Tout pays doit pouvoir utiliser ses créances sur les membres du système pour apurer ses dettes à l'égard d'un autre membre.

Cette transférabilité totale des monnaies européennes entre-elles est indispensable pour faire jouer la libre concurrence et éviter d'encore diriger d'une manière arbitraire les courants commerciaux qui ne doivent être dominés que par les besoins à satisfaire dans le chef de l'acheteur individuel et la capacité de les satisfaire dans le chef du vendeur individuel.

- b. Pour que cette transférabilité soit réelle, toute créance nouvelle doit pouvoir être utilisée dans le système. Dès lors, il faut abandonner la pratique des accords bilatéraux actuels qui veut qu'un pays créancier conserve inutilisé le montant de sa créance sur son débiteur.

Un créancier doit toujours avoir le droit de faire usage de sa créance pour acquitter ses propres dettes envers un autre membre du système.

Ceci ne veut pas dire que certains accords bilatéraux ne peuvent subsister dans la mesure où ils ne vicient pas le système c.à.d. dans la mesure où un créancier net consent un crédit supplémentaire à un débiteur net. Un tel crédit revêt alors la forme d'un transfert de capital de créancier net vers débiteur net et, loin d'être nuisible, est souhaitable pour autant que le créancier puisse y faire face sans mettre sa propre situation en danger.

Mais il va de soi que dans ce cas ces transferts de capitaux doivent être traités comme tels et ne peuvent, lorsqu'ils se dénouent, venir aggraver la situation du débiteur net ou du créancier net au détriment du système lui-même

- c. Les dettes existantes doivent être traitées de la même manière, elles ne peuvent venir encombrer le système du poids de leur arriéré si elles sont importantes.

C'est une question de montant, c'est aussi une question de déterminer la cadence à laquelle leur remboursement peut être raisonnablement effectué.

- d. Il importe que chaque pays renonce à toute méthode inflationniste afin de ne pas augmenter artificiellement, à l'abri d'un cours de change fixe, ses besoins de consommation courante et de ne pas aspirer les marchandises produites ailleurs qui trouveraient chez lui un marché plus facile et plus rémunérateur.

- e. De la même manière il faut renoncer à toute politique déflationniste qui éloignerait un pays de son point d'équilibre.

Quatrième objectif : Reconstitution des réserves de change.

Conditions

La reconstitution des réserves est indispensable

pour donner à tout mécanisme de paiement la souplesse qui permet de corriger sans heurt les écarts par rapport à la position d'équilibre.

- a. En laissant jouer normalement les mécanismes régulateurs, un pays dont les réserves augmentent accroît sa circulation, augmente le pouvoir d'achat disponible, agit à la baisse sur son taux d'intérêt, stimule des besoins nouveaux, relève les prix, encourage l'importation, éloigne les capitaux étrangers et bientôt retrouve une position d'équilibre.

Par contre, un pays dont les réserves diminuent retire du pouvoir d'achat, voit hausser son taux d'intérêt, provoque une tendance à la baisse des prix, encourage ses exportations et attire les capitaux étrangers, ce qui contribue à le ramener à sa position d'équilibre.

Pour obtenir ces effets il faut tout d'abord éliminer les contrôles physiques qui s'opposent aux adaptations, il faut trouver un niveau de change naturel, ne faire sciemment ni inflation ni déflation autre que celle qui résulte du mécanisme même du jeu des réserves.

- b. Il faut une réserve à laquelle on puisse être sûr de pouvoir toujours recourir.

Elle sera constituée de toutes les monnaies des membres et d'un certain montant de dollars fournis par l'ECA.

Il est essentiel que les dollars fassent partie intégrante de la réserve car chacun doit pouvoir compter qu'ils seront là le jour où l'on pourrait en avoir besoin.

C'est la garantie des pays qui consentent des crédits et doivent être assurés de pouvoir mobiliser ces crédits s'il leur arrive d'en avoir besoin, c'est aussi la garantie pour les débiteurs que leurs créanciers pourront les aider et que l'organisme lui-même pourra le cas échéant mettre certains de ces dollars à leur disposition s'ils se trouvent dans des conditions propres à en justifier le besoin.

Il est essentiel que ces dollars de même que les crédits des membres restent à la disposition de l'organisme et ne doivent pas être dépensés dans un délai déterminé.

Il va de soi que l'ECA doit avoir un contrôle sur leur usage et à ce titre être associée aux décisions qui en détermineront l'emploi, mais ce serait une lacune grave dans le système si les dollars n'étaient pas versés à l'organisme dont ils constituent la garantie fondamentale.

- c. Enfin cette réserve doit avoir une valeur stable et certaine, afin de pouvoir être incorporée dans les bilans des banques.

centrales sous forme d'une créance sur l'organisme des paiements; elle doit donc être exprimée en or, seul étalon des valeurs.

- d. La réserve étant constituée doit être défendue c.à.d. que lorsqu'on y a recours elle doit être reconstituée.

Il ne peut s'agir de ressources dépensées à fonds perdus, ceux qui recourent au crédit de l'organisme doivent rembourser leurs prélèvements.

Les délais de remboursement peuvent varier selon l'objet des prélèvements et les conditions attachées à ceux-ci.

Des prélèvements effectués pour couvrir des découvertes réputés saisonniers doivent être remboursés à court terme, tandis que des prélèvements effectués dans des conditions déterminées pour couvrir des déficits moins passagers ou même des déficits structurels peuvent être consentis pour des périodes plus longues.

Ce sont là des cas d'espèces pour lesquels l'automatisme ne se recommande pas et ne peut donc être érigé en règle.

- e. De la même manière que la réserve commune ainsi constituée, pour garder son caractère, ne peut être dépensée pour couvrir automatiquement les déficits qui se présentent, il serait souhaitable que l'aide américaine donnée sous forme directe ou indirecte et non dépensée par les pays qui en bénéficient leur soit définitivement acquise sous forme de dollars qui viendraient renforcer leurs propres réserves individuelles.

x

Pour que les objectifs décrits ci-dessus soient atteints et que les conditions à remplir pour y parvenir puissent être réunies il est indispensable de confier la gestion du nouvel organisme à un nombre limité de personnes choisies pour leurs qualités propres et non en raison de considérations politiques.

Leurs décisions ne seront dictées que par des motifs techniques, elles seront prises dans le cadre des objectifs assignés à l'organisme.

Pour que ce Conseil dispose d'un pouvoir effectif, ses décisions seront sans appel et ne requerront pas l'unanimité.

x

x x

Partant des considérations qui précèdent la délégation belge soumet ci-joints, pour étude et discussion par le Comité des Paiements, un projet de convention à intervenir entre tous les pays disposés à participer à une Union européenne des Paiements ainsi qu'un schéma des statuts de cette Union.

Bruxelles, le 8 mars 1950.

UNION EUROPEENNE DES PAIEMENTS.

(Memorandum soumis par la délégation belge).

A la lumière des échanges de vues qui ont eu lieu précédemment, des considérations exposées dans le document TFD/DL/1950/9/3ème Rev. et de la décision prise par le Conseil en approuvant le chapitre 23 du Rapport Intérimaire il est possible de dégager les principes qui doivent être à la base de la future "Union Européenne des Paiements".

Avant d'entrer dans le détail des considérations techniques il importe de réaliser l'unanimité sur ces principes qui devraient figurer en tête de tout accord international ayant pour objet la création d'une telle Union.

C'est dans ce but que la Délégation belge soumet le présent memorandum et ses annexes afin qu'ils soient examinés et discutés par le Comité des Paiements.

Si l'unanimité peut être réalisée sur les conditions qui y sont mentionnées, le travail d'élaboration pourra être facilement poursuivi.

Au cas où des divergences de vues profondes apparaîtraient, il conviendrait sans doute de soumettre celles-ci au Conseil afin qu'il puisse décider en connaissance de cause, trancher les points de désaccord éventuels entre experts et décider, s'il convient ou non de poursuivre la réalisation d'une Union européenne de Paiements entre tous les membres de l'OECE.

Il est bon de souligner dès à présent qu'il s'agit là d'une entreprise extrêmement délicate qui ne peut être poursuivie qu'à condition de réunir toutes les chances de succès.

Il ne s'agit plus de conclure un accord de paiements valable pour quelques mois mais de mettre sur pied un organisme durable, ayant une tâche bien définie à remplir et auquel des ressources extrêmement importantes aussi bien en or et en dollars qu'en monnaies des pays membres seront confiées.

La rédaction des statuts d'un tel organisme ne peut souffrir de malentendus. Ils doivent être mis au point avec précision dans un esprit de réelle coopération qui ne peut être véritablement productive que si un accord complet est réalisé sur les objectifs aussi bien que sur les moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.

Le travail à accomplir est avant tout constructif, ce ne serait pas être constructif que de dissimuler les difficultés ou d'essayer de les reculer chaque fois qu'elles touchent à des questions qui sont vitales pour l'avenir même de l'oeuvre entreprise.

x
x x

2.

OBJECTIFS.

Les quatre objectifs principaux sur lesquels il importe d'être d'accord sont les suivants :

- 1.- L'objectif fondamental immédiat doit être le rétablissement de l'équilibre financier interne et par conséquent externe de chacun des pays participant au système.

Reconnaître cet objectif c'est admettre que le système doit être conçu de telle manière qu'il agisse comme un fonds de stabilisation et contienne en lui-même les correctifs nécessaires permettant de lutter également contre l'inflation et contre la déflation.

- 2.- Le deuxième objectif doit être de créer en Europe un système de paiement tel que loin de s'organiser en zone fermée à l'intérieur de laquelle les pays participants se consentiraient des avantages préférentiels, ils fassent au contraire individuellement et collectivement de nouveaux pas dans la voie de la convertibilité et de la suppression des discriminations à l'égard du dollar.

Cet objectif peut être atteint par l'élargissement du marché intérieur, l'augmentation de la productivité, le maintien de la réalité des taux de change et le contrôle du pouvoir d'achat global à la capacité de production réelle.

La convertibilité sera atteinte progressivement par l'équilibre des finances internes qui commande l'équilibre de la balance des paiements.

- 3.- Le troisième objectif doit être de permettre dès que possible une libération complète des échanges et des autres transactions courantes.

Une telle libération est évidemment fonction de l'équilibre interne qui repose sur l'élimination du pouvoir d'achat excédentaire.

Il ne sera peut-être pas possible de résorber partout en même temps l'excédent de pouvoir d'achat disponible.

Le système ne doit naturellement pas être un instrument pour financer ces excédents, il manquerait son but, mais il est concevable qu'il puisse servir à résorber l'excédent de pouvoir d'achat, là où il peut être résorbé sur la base d'un plan d'assainissement interne bien conçu et effectivement mis en application.

3.

Le système doit aider ceux qui veulent s'aider eux-mêmes, il ne doit en aucun cas servir à financer des déficits lorsque rien n'est entrepris pour les enrayer.

- 4.- Le quatrième objectif doit être la reconstitution des réserves des banques centrales qui sont indispensables pour maintenir la souplesse de tout mécanisme de paiement.

De telles réserves doivent être défendues; aussi la création du nouvel organisme doit permettre non seulement de les reconstituer mais aussi de les défendre par les moyens monétaires classiques et non plus par la voie des contrôles physiques.

Le système en lui-même est une réserve centrale qui doit toujours être reconstituée, il ne peut être conçu comme un fonds destiné à s'épuiser.

x
x x

CONDITIONS A REMPLIR.

Pour atteindre ces objectifs un certain nombre de conditions doivent être remplies.

Ces conditions peuvent être classées en regard de chacun des objectifs qu'elles visent à atteindre.

Premier objectif : Stabilité financière interne.

Conditions :

- a) Le déficit structurel des pays membres doit être financé en dehors du système, soit par l'aide directe ou indirecte de l'ECA., soit par des transferts de capitaux en provenance de pays qui ont du capital exportable et utilisable.

La première règle doit donc être que les ressources du nouveau système ne peuvent normalement être utilisées pour le financement d'un déficit structurel et que dès lors les pays participants doivent s'engager, en agissant, s'il y a lieu, sur leur politique interne, à limiter leur déficit structurel aux ressources normales ou exceptionnelles dont ils peuvent disposer en dehors du système.

Ceci ne sera sans doute pas immédiatement possible dans tous les cas et par conséquent il est probable que certains pays devront avoir recours au système pour financer la partie résiduaire de leur déficit structurel.

tarifs douaniers) qui ont toujours pour effet de les hausser mais aussi par une augmentation de la productivité qui suppose une concurrence effective, l'abolition des mesures de protection et la suppression de toute inflation qui en créant du pouvoir d'achat supplémentaire mais fictif provoque une consommation supérieure à la capacité de production réelle et par conséquent un déséquilibre fondamental.

Il est possible et même probable qu'une telle action aura pour effet au début tout au moins, de réduire le volume des échanges européens, mais ce qu'ils perdront en volume ils le gagneront en qualité et en pouvoir de concurrence.

Le jour où le marché européen sera ainsi équilibré et aura amélioré sa productivité les exportations se dirigeront d'elles-mêmes vers les Etats-Unis pour s'y échanger contre les produits américains nécessaires à une augmentation de la production et de la consommation européenne.

Pour arriver à ces résultats il faut avant tout que le nouveau système des paiements européens :

- a) permette la libre circulation des marchandises, l'échange libre des services et la libre migration des populations.
- b) permette à chaque économie de se stabiliser au niveau de change qui est le sien, ce qui, dans certains cas, peut exiger une modification des parités de change actuellement en vigueur
- c) permette au pays qui cherche son niveau d'équilibre de l'atteindre progressivement dans un régime de liberté avec le minimum possible de heurts et d'inconvénients.

x
x x

Troisième objectif : Libération des échanges et des transactions courantes.

Conditions :

Cet objectif n'est qu'une phase transitoire dans la recherche de l'objectif précédent.

Elle offre un caractère plus immédiat et plus concret.

Pour l'atteindre il est essentiel du point de vue des paiements de remplir cinq conditions :

- a. Tout pays doit pouvoir utiliser ses créances sur les membres du système pour apurer ses dettes à l'égard d'un autre membre.